

Durandus Troarnensis et d'une très digne pièce d'Ascelinus (5), laquelle quoique courte ne laisse pas que d'être excellente. Seulement il y a un mot que je voudrais qu'on dit un peu adouci, quoique le sens d'Ascelinus est à mon avis très bon. Il dit là-dedans que *quod consecratur*, c'est-à-dire panis, *unitur corpori Christi*, cela prenant le mot *unitur* dans un sens différent de la doctrine interdite de Rupert qui disait que le pain restait, mais uni à Jésus-Christ.

(5) Ces trois écrivains ecclésiastiques appartiennent au onzième siècle et tous les trois prirent part aux discussions que souleva la doctrine de Béranger sur le mystère de l'Eucharistie.

Hugues, évêque de Langres, avait étudié à Chartres sous le célèbre Fulbert; clerc de cette Église il en était devenu chanoine et avait passé sur le siège de Langres en février 1031; il l'occupa vingt ans, étonnant d'abord ses diocésains par une vie assez dissipée, mais les édifiant davantage encore par la pénitence qu'il mit à réparer ses scandales. Le traité dont il s'agit ici est une lettre adressée à Béranger.

Cf. *Histoire Littéraire*. — T. VII pp. 438-443. — Migne. Patol. Lat. T. CXLII.

Le traité dogmatique de Durand, intitulé *De corpore et sanguine Jesu-Christi*, est précédé d'un poème qui contient plus de 900 vers hexamètres. Ce moine était né à Neubourg vers le commencement du onzième siècle; il avait été dans les abbayes du Mont-Sainte-Catherine, près Rouen, et de Saint-Vandrille; il fut nommé abbé de Saint-Martin de Troarn près Caen en 1059; il y demeura jusqu'à sa mort survenue en 1088.

Cf. Dom Ceillier. *Hist. des auteurs sacrés et ecclés.* T. XIII. — Migne. Pat. Lat. T. CXLIX.

Ascelin avait été disciple de Lanfranc à l'abbaye du Bec; il eut la principale part dans le concile de Briône où l'opinion de Béranger fut condamnée: c'est à la suite de cette assemblée (1050) qu'il écrivit la lettre à laquelle le P. Raynaud fait allusion. Dom d'Achéry l'avait insérée dans ses notes sur la vie de Lanfranc.

Migne. Pat. Lat. T. CL.